



Réponse accompagnée, Réponse partagée

Faciliter ensemble les parcours
des personnes en situation de handicap

17 novembre 2017, Saint-Brieuc





Réponse accompagnée, Réponse partagée

Faciliter ensemble les parcours
des personnes en situation de handicap

Remontées d'expériences
sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours

Rachelle LE DUFF, CREAI de Bretagne





Contexte : Commande du Ministère

(Direction générale de la cohésion sociale)

- Une commande qui s'inscrit dans les 4 axes interdépendants de la démarche « Réponse accompagnée pour tous »
- Une remontée d'expériences sur **les pratiques favorisant la fluidité des parcours**, en termes **d'accueil et d'accompagnement** des personnes en situation de handicap.
- A partir de fiches descriptives (grilles) élaborées par la DGCS (cf. Annexe de l'instruction DGCS/CREAI du 24 juin 2016).
- **Pas d'ambition exhaustive.** Identifier au niveau national la palette des solutions diversifiées sur chaque territoire régional. Elaborer une première « typologie nationale des pratiques favorisant la fluidité des parcours » (à partir *des synthèses régionales*).



Des dispositifs innovants... aux « bonnes » pratiques favorisant la fluidité des parcours

Définition a priori posée par le réseau des CREAI.

Circonscrire le périmètre à des dispositifs/pratiques :

- qui ne correspondent pas aux catégories d'établissements et services définies par les nomenclatures officielles (FINESS) ;
- et/ou ne bénéficient pas de financement pérenne ;
- et/ou sont présents uniquement sur quelques territoires.

Retours d'expériences : il s'agit moins de dispositifs « nouveaux » ou « expérimentaux » que de stratégies mises en place par plusieurs établissements et services existants, que ce soit pour proposer des réponses modulaires pour répondre à des besoins multiples et intriqués (ex : difficultés familiales / troubles du comportement / handicap), proposer des solutions spécifiques pour mieux accompagner des périodes de transition, faire face au manque de certains équipements spécialisés sur certains territoires concernant certains profils (ex : handicap psychique, handicap rare, autisme), ou encore trouver des solutions de répit aux aidants.



Typologie nationale des pratiques d'accueil et d'accompagnement favorisant la fluidité des parcours



Le rapport de synthèse nationale (1/2)

Un rapport « pragmatique » qui vise :

1. à recenser, classer et valoriser des expériences locales selon des publics particuliers et/ou domaines de vie (analyse thématique)

- Les personnes handicapées **vieillissantes**
- Les **adolescents à difficultés multiples**
- Les parcours **scolaires et/ou de formation** professionnelle
- Les parcours d'insertion **professionnelle**
- Les **formes d'habitat intermédiaire** et autres dispositifs évitant la rupture des parcours résidentiels
- Les dispositifs évitant les ruptures de parcours liés à des **besoins de soins**
- Les dispositifs intervenant spécifiquement sur les personnes **en attente** d'admission, en rupture d'accompagnement ou **en transition** vers des solutions plus adaptées
- Les dispositifs favorisant **la vie sociale et la citoyenneté**
- Les dispositifs favorisant **la pair-aidance**
- Les dispositifs favorisant les réponses aux **besoins de répit des aidants** (familiaux et professionnels du quotidien)
- Les **autres** dispositifs favorisant la fluidité des parcours de vie



Le rapport de synthèse nationale (2/2)

Un rapport « pragmatique » qui vise à :

2. Analyser les facteurs qui conditionnent la mise en place et/ou la pérennité de ces pratiques « innovantes » : *quels enseignements tirer de ces expériences innovantes ?*

- ↪ Les bonnes pratiques à diffuser
- ↪ Les leviers et facilitateurs
- ↪ Les partenaires mobilisés
- ↪ Les modalités d'évaluation envisagées



Analyse thématique

Exemple : les formes d'habitats « alternatives »



Les formes d'habitats intermédiaires

□ Orientations nationales en faveur de l'habitat inclusif

- ↳ Comité interministériel du handicap (décembre 2016)
 - ✓ Création d'un observatoire de l'habitat inclusif
- ↳ Signature de la convention pour l'adaptation du parc social entre l'État et l'USH, le 14 février 2017
- ↳ Note d'information de la DGCS (avril 2017) à destination des CD et des associations représentant les personnes concernées sur la possibilité et les modalités de mise en commun de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- ↳ Journée d'actualité des politiques de l'autonomie CNSA/EHESP le 2 octobre 2017 « Virage inclusif »
- ↳ Journée nationale de l'habitat inclusif (31/11/2017) organisée par la DGCS, la DHUP et la CNSA
- ↳ Guide d'aide au montage de projets d'habitats inclusifs pour les personnes âgées et handicapées (document réalisé dans le cadre du groupe de travail animé par la DGCS – à paraître au dernier trimestre 2017)



Les formes d'habitats intermédiaires

☐ En Bretagne,

↳ perspective d'AAC « Habitat inclusif », ARS Bretagne, 2018

☐ Sur les Côtes d'Armor :

↳ **Guide** (en cours d'élaboration) d'un groupe de travail piloté par la MDPH 22 (partenaires médico sociaux, associations gestionnaires de services et établissements, bailleurs sociaux et associations de tutelle ayant une expérience d'habitat partagé) sur des points de vigilance et des recommandations à l'intention des porteurs potentiels d'habitat inclusif

↳ **Appel à projets « Habitat inclusif »** (Plan d'investissement) pour les personnes âgées et/ou personnes handicapées du Département des Côtes-d'Armor (mai 2017)



Les formes d'habitats intermédiaires

Illustrations

- ❑ **Un processus d'apprentissage à la vie dans un logement autonome**, pour évaluer le projet résidentiel et les besoins d'accompagnement, gérer les transitions, mettre en situation réelle (expérimenter).
 - ❑ appartement d'essai ou d'apprentissage (en général l'accompagnement est assuré par un SAVS ou via des places d'accueil temporaires (AT))
 - ✓ Ex : **Résidence communautaire La Faiencerie** (Adapei 35, Rennes) : 69 logements en habitat accompagné dont **3 places d'AT** pour l'évaluation et la mise en situation de personnes ayant également une orientation Foyer hébergement. Le service est un SAVS en habitat accompagné pour des personnes en situation d'activité en journée (atelier protégé, milieu ordinaire, ESAT / SA ESAT)
 - ✓ Ex : **appartement d'essai, Résidence La Combe** (La Brétèche, 35) **sur place d'AT**
 - ❑ Parcours d'autonomie résidentiel en plusieurs phases
 - ✓ Ex : **FAM Institut du mai – LADAPT** en Indre et Loire : installation dans un studio domotisé au sein de l'établissement **puis** dans un appartement domotisé dans la ville de Chinon **puis** dans la ville de son choix)



Les formes d'habitats intermédiaires

Illustrations

- ❑ **Un accompagnement modulaire au sein de logements individuels répartis dans un quartier, intégré dans un projet de mixité sociale.**
 - ✓ Ex : Foyer de projets de vie Bel'Attitudes (Papillons Blancs, Nord). 31 maisons ou appartements répartis dans le quartier avec un accompagnement « à la carte » (en fonction du type d'orientation proposée par la MDPH, de type foyer d'hébergement, foyer de vie ou FAM). Projet expérimental financé en dotation globale. Personnes locataires de leur propre logement avec possibilité de garder leur logement avec un accompagnement qui évolue si nécessaire selon les besoins (« la personne ne déménage pas, c'est l'accompagnement qui s'adapte ! »).

- ❑ **Des habitats regroupés accompagnés** : logements individuels regroupés dans une même résidence (soit réservée à des personnes en situation de handicap soit inclus dans des ensembles locatifs ouverts à tous les bénéficiaires du logement social) ET tous les locataires sont accompagnés par le même service (en général SAVS).
 - ✓ Ex : Résidence Argo (Marseille), offre de logement alternative à une entrée en Foyer hébergement pour travailleurs d'ESAT (IMC), via convention entre un bailleur social et l'ADHIM qui gère le SAVS implanté dans le même logement et ouvert 24h¹²/24 et 365 j/365



Analyse thématique

Exemple : l'accès et le maintien dans l'emploi



L'accès et le maintien dans l'emploi

☐ Orientations nationales en faveur de l'emploi accompagné

- Le dispositif d'emploi accompagné a été introduit dans le code du travail par l'article 52 de la loi du 8 août 2016. Décret du 27 décembre 2016.
- Il comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle pour accéder et/ou se maintenir dans l'emploi en milieu ordinaire. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, ainsi que de l'employeur qu'il soit public ou privé.
- Ces existaient de manière expérimentale sur certains territoires
- Désormais, ils s'inscrivent dans le cadre du PRITH

☐ En Bretagne,

- ✓ **Rapport du groupe de travail** piloté par le CRA Bretagne sur l'insertion professionnelle des personnes avec autisme (septembre 2017)
- ✓ **Appel à candidatures de l'ARS Bretagne** relatif au Dispositif Emploi Accompanyé (réponse pour le 19.10.17)



L'accès et le maintien dans l'emploi

Illustrations

- ❑ Des dispositifs d'insertion professionnelle spécialisés dans l'accompagnement de formes spécifiques de handicap.
 - ✓ **Job Coach 53 (GEIST Mayenne – Déficience intellectuelle et Handicap psychique, 7 Expérimentations de la FEGAPEI en cours)** : financement initial principalement par mécénat (banques, entreprises, mutualistes, ...), puis complété par ARS (CNR) puis dans le cadre de la sélection suite à Appel à candidature de l'ARS Pays de la Loire (juillet 2017) pour commencer le déploiement de l'emploi accompagné (2 dispositifs à vocation départemental ou infra départemental).
 - ✓ **Albatros Job (Paris)** : une aide individuelle par un spécialiste de l'orientation à la formation et à l'insertion professionnelle (bilan de compétences) formé aux besoins spécifiques de ce public. Participation financière de 45 euros de l'heure.
 - ✓ **Dispositif Pass P'As (Asperger – Hauts-de-France)**
 - ✓ **Social Job Coaching (TSA – Ile de la réunion)**



L'accès et le maintien dans l'emploi

Illustrations

- **Appui à l'élaboration d'un projet professionnel et de la découverte du monde du travail.**
 - ✓ Ex : DASPPH 16/25 ans (Dispositif d'accompagnement socio-professionnel des PH) de Rouen, pour des jeunes sortis d'IMPRO, de classes ULIS ou de SEGPA sans solution et souhaitant être accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle (bilan, tester le professionnel, apporter des contenus de formation, suivre les démarches de formation et de recherche d'emploi).
 - ✓ Ex : Dispositif APIC'S (Agir pour une insertion citoyenne et solidaire) pour accompagner la sortie des jeunes d'IME et les accompagner vers le monde du travail
- **Favoriser l'accès à un ESAT (se préparer à cette activité).**
 - ✓ Ex : plate-forme multi-services Les Tournesols (Haut-Rhin). Les horaires et les activités du SAJ sont calés sur ceux de l'ESAT, mais le rythme d'apprentissage et de travail sont définis sans impératif de productivité : la personne peut être amenée à faire des stages, des allers retours entre son établissement d'origine et l'ESAT.
- **Favoriser les passages des travailleurs handicapés entre le milieu protégé et le milieu ordinaire : passerelles entre ESAT, EA et entreprise privée ou collectivités territoriales.**
 - ✓ Ex : handi-pépité – Vendée : plateforme d'évaluation professionnelle et d'inclusion vers le travail et l'entreprise



Analyse thématique

Exemple : Vie sociale et citoyenneté



Vie sociale et citoyenneté

☐ Sur les Côtes d'Armor

- ✓ Guide en ligne (site internet CD et MDPH) pour informer les personnes sur l'offre disponible en matière d'activités sportives adaptées aux personnes en situation de handicap sur le territoire départemental.
- ✓ Un fonds a permis d'accompagner les comités dédiés au handicap et les clubs sportifs pour développer les pratiques favorisant le maintien de l'autonomie physique et le développement de la vie sociale des personnes handicapées.



Vie sociale et citoyenneté

Illustrations

- ❑ Des **lieux de socialisation complémentaires** à l'accueil ou l'accompagnement médico-social.
 - ✓ Ex: locaux d'un FH mis à la disposition des usagers d'un SAVS partenaire (Hérault).
 - ✓ Ex: Un accueil de jour conçu comme un lieu de socialisation mutualisé entre plusieurs ESMS de l'Hérault (jeunes d'IME, FH, SAVS).

- ❑ Des **référents de parcours** pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de vie inclusif. Aider à l'expression et à la formalisation des besoins et attentes, identifier les possibles en privilégiant le droit commun, coordonner les interventions.
 - Ex : PRISME – Trisomie 21 :Palette Ressources pour l'inclusion socio-médicale expérimentale, via un médiateur de parcours inclusif

- ❑ ...



Dispositifs favorisant la **pair-aidance**

- ✓ **PRO-PAIRS**, collaboration du GEM Harmonie de Locminé, d'un office HLM, du CD56, de la Sauvegarde et de l'EPSM Morbihan : mise en relation une personne en demande d'appui et un pair-aidant rémunéré pour l'aider dans ses démarches (de soin, de logement, etc.).
- ✓ **Délégation APF Gironde** : Apport par un pair-aident d'un soutien moral, écoute et accompagnement aux personnes pour lesquelles le handicap est survenu récemment, « nouveaux » blessés médullaires hospitalisés au Centre de Médecine Physique et de Réadaptation.
- ✓ **Clubhouse (Paris)** : Réinsertion sociale par le travail mis en œuvre d'une part par le fonctionnement quotidien de la structure (collectif d'entraide) et d'autre part dans le cadre de stages, contrats effectués avec le soutien d'un « chargé de co-gestion du salarié », dans le cadre de partenariats conclus avec des entreprises ou des administrations.



Diversification de l'offre



Diversification de l'offre

Recours à l'accueil temporaire (AT)

- ❑ Offre de répit pour l'entourage familial et professionnels de jeunes de moins de 20 ans en situation de **handicap rare** (Institut des Jeunes Aveugles, Toulouse): au-delà d'un séjour de ruptures, **évaluation** par une équipe externe, susceptible de dynamiser la réflexion sur le projet individuel et préparer l'orientation vers le secteur adulte. **Possibilité d'un redéploiement de l'expertise de l'IJA vers les équipes « habituelles » au travers de la formation ou en co-intervention ponctuelle**
- ❑ **Pôle de soutien temporaire à domicile (et lieux extérieurs)** (Haute-Normandie) porté par un SESSAD, sur des aides concrètes pour faciliter le quotidien ou soutenir une intégration nouvelle d'un enfant autiste ou TSA. Intervention qui démarre sans notification CDAPH pour les enfants ayant un droit ouvert à la MDPH et pour une durée < 90 jours

En Bretagne

- ❑ *Sur les Côtes d'Armor : réflexion inter-institution gestionnaires de places d'AT*
- ❑ *Plan d'actions en cours d'élaboration suite à l'étude régionale sur l'AT (ARS / CREA, 2016)*



Diversification de l'offre

Développement d'équipes mobiles et de missions d'appui / ressources (1/2)

- ❑ Intervenir à des âges charnières, des phases de transition (notamment sorties des ESMS enfants).
 - ✓ **Ex : Equipe mobile d'un IME (Haute-Saône)** pour assurer un suivi renforcé à quelques jeunes sortant de l'IME sans un projet suffisamment solide. 1 ou 2 jeunes concernés chaque année. Reconnaissance MDPH.

- ❑ Des initiatives partagées d'organismes gestionnaires
 - ✓ **Pôle ressources expert mutualisé SESVAD APF 22 / ADIMC 22** (handicap moteur): expérimentation à moyens constants de 18 mois à 2 ans, prestation experte, limitée dans le temps à des personnes non accompagnées par un ESMS pour consolider le choix de vie à domicile en proposant un soutien ponctuel et personnalisé (information, orientation, appui-conseil)



Diversification de l'offre

Développement d'équipes mobiles et de missions d'appui / ressources (2/2)

- ❑ **Equipe-ressource** pour apporter un soutien aux professionnels en difficulté sur un territoire au sein de l'ensemble des ESMS. **Mutualisation de l'expertise** au sein d'un réseau d'entraide professionnelle d'organismes gestionnaires .
 - ✓ Ex : le groupement inter associatif de coopération des Pays de la Loire (9 associations gestionnaires) mettant à disposition une ou des professionnels à raison de 50h par an. Pas de financement particulier. S'approprier une démarche de résolution de problème et acquérir la capacité à construire des réponses nouvelles
- ❑ Une structuration de l'offre au niveau régional, via l'ARS de Bretagne
 - *Schéma cible autisme : SESSAD d'appui, Equipe mobile d'intervention comportements-problèmes*
 - *Schéma cible Handicaps rares : perspective d'équipe mobile comportement-problème rattaché à l'ERHR*
 - *Adolescents en difficultés multiples (perspectives PRS 2)*



Diversification de l'offre

Dispositifs intégrés et modularité des réponses

- ❑ **Généralisation des Dispositifs Intégrés ITEP** : décret du 24 avril 2017
- ❑ **Développement des réponses modulaires**
 - ✓ Orientation vers un « dispositif composé des structures EH de 2 organismes gestionnaires » qui disposent de SESSAD TCC, ITEP, IME, SESSAD « def. Intel ». (Expérimentation MDPH Haute-Saône). 40 enfants sur 2015/2016.
 - ✓ « **Tremplin** » (**Genêts d'Or, Finistère**), **plateforme d'autonomisation** des jeunes âgés de 20 à 30 ans présentant une déficience intellectuelle et/ou un TED via une palette de services (SAVS, habitat groupé, accueil de jour, foyer de vie avec places d'hébergement temporaire).
 - ✓ **Un accompagnement modulaire au sein de logements individuels répartis dans un quartier**. *Ex : Foyer de projets de vie Bel'Attitudes (Nord). 31 maisons ou appartements répartis dans le quartier avec un accompagnement « à la carte » (/orientation CDAPH : foyer d'hébergement, foyer de vie ou FAM)*
 - ✓ **Plateforme de services (SESSAD, SAVS, SAMSAH, habitat groupé)**
 - ✓ ...



Intervenir auprès des personnes en attente d'admission, en rupture d'accompagnement ou en transition vers des solutions plus adaptées

- ✓ **Le collectif départemental Handi-Cap 22 rassemblant 14 associations gestionnaires : 7 coordinateurs de Pôles territoriaux** (experts de l'offre territoriale) qui centralisent les demandes des membres et coordonnent le collectif de partenaires réuni **en table ronde territoriale (sanitaire, médico-social, social)**. **Référent de parcours unique** désigné pour chaque situation.
 - **Porteur PCPE dans le département des Côtes d'Armor**
- ✓ **Interventions d'ESMS en amont de l'admission** – modalités d'intervention spécifiques (évaluation et interventions ponctuelles) auprès des PH inscrites sur la listes d'attente. Réduire les risques de dégradation de la situation pendant le délai d'attente.
 - ✓ *Ex : Plusieurs SESSAD et SAVS (handicap psychique) Bretons, 1 SESSAD à la Réunion, SAVS /SAMSAH APF d'Inder-et-Loire, accueil familial spécialisé « en relais ou répit » en Haute-Garonne (en attente d'une place en établissement), accueil séquentiel d'un ESAT de Mayenne.*
- ✓ **Accueil de jour séquentiel par défaut** (souvent initiatives privées sans financement pérenne – hors autorisation - financement par du Mécénat, subventions et familles utilisatrices). Initiative d'une collectivité locale : accueil provisoire d'enfants, adolescents et jeunes adultes sans solution habitant dans la ville d'Aulnay (équipe composée de plusieurs auxiliaires d'intégration et d'une psychologue clinicienne) – dispositif passerelle pour rechercher d'autres solutions.



Les principaux enseignements de ces expériences innovantes

Les recommandations que l'on peut en tirer



Les enseignements de ces expériences innovantes

(1/2)

Recommandations :

- Partir d'une **évaluation globale et multidimensionnelle** des besoins et des attentes.
- **Co-construire les réponses** à apporter avec les personnes en situation de handicap et leurs aidants familiaux. En revanche, **la pair-aidance reste à développer.**
- Proposer une **montée en charge progressive** de l'accompagnement et une **modularité des réponses** (admissions progressives, accueils séquentiels, etc.)
- **Anticiper l'évolution des besoins et attentes** (repérage des signes d'alerte, actions de prévention, recueil en continu des attentes, etc.)



Les enseignements de ces expériences innovantes

(2/2)

- **La co-responsabilité** est le principe d'intervention sur lequel se fondent tous ces dispositifs innovants : « *chaque acteur est à la fois indispensable et insuffisant* ».
- S'assurer de **l'implication de l'ensemble des acteurs**, favoriser la communication, la dynamique de partage, l'interconnaissance et la coordination des acteurs.
- Au-delà des coopérations et de réseaux, **penser «dispositif intégré** »
- **Mutualiser** : les moyens, les expertises, les listes d'attente, etc.
- S'appuyer au maximum sur **les ressources de droit commun** (principe de subsidiarité).
- **Former les salariés** d'ESMS et les accompagner au changement
- **Assurer une couverture territoriale des réponses.**
- Importance **des dérogations** et des **financements complémentaires pour innover.**
- **Développer les modalités d'évaluation des dispositifs innovants.**



Synthèse régionale téléchargeable sur le site du CREAI de Bretagne

synthèse nationale téléchargeable début décembre
sur le site du CREAI de Bretagne et de l'ANCREAI

Merci de votre attention